

Elections des représentants des usagers au conseil Faculté des Sciences du Sport

CONDITIONS DE VALIDITE DES LISTES DE CANDIDATURES
--

Pour être valide, un dépôt de candidatures doit respecter chacune des conditions suivantes :

Conditions communes à toutes les listes	OUI/NON
La liste de candidats comprend un intitulé .	
Le nombre minimum de postes à pourvoir est pourvu à savoir : <ul style="list-style-type: none"> • <i>Pour le collège personnel : au moins la moitié des sièges à pourvoir.</i> • <i>Pour les usagers : au moins la moitié des sièges titulaires et suppléants à pourvoir</i> 	
Dans l'ordre préférentiel, la liste récapitulative des candidats fait alterner un candidat de chaque sexe .	
Le cartouche correspondant au délégué de liste est correctement rempli.	
Le délégué de liste est lui-même candidat	
Les nom et prénom du représentant (déposant) de la liste sont correctement renseignés.	
Le dépôt de candidatures est signé du représentant mentionné.	
Au dépôt de candidature, sont jointes les déclarations individuelles de tous les candidats inscrits.	
Chaque déclaration individuelle est correctement remplie dans toutes ses rubriques et signée ; notamment l'intitulé de la liste doit correspondre à l'intitulé de la liste figurant sur le dépôt de candidatures.	
La profession de foi éventuellement jointe au dépôt de candidatures respecte le format prévu (2 pages A4 maxi) ; dans le cas contraire la profession de foi est rejetée mais la liste reste recevable	
L'intitulé de la liste, son appartenance et ses soutiens éventuels sont identiques pour toutes les déclarations individuelles de candidature et correspondent à ce qui est reproduit sur la profession de foi (si une profession de foi est fournie)	

	OUI	NON
LISTE RECEVABLE		

NOM et PRENOM du vérificateur :

Date :